

Réunion du Conseil Municipal

Du 1^{er} août 2019 à 21 heures

L'an deux mille dix-neuf et le premier août à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juillet 2019, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Olivier GUILBOT

Représentés : Jean-Luc BLANQUET par Pierre CHASSANG

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Protection sociale des agents - risque prévoyance
- Location du presbytère : fixation du loyer et de la caution
- Motion relative au projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques dans le Cantal
- Projet de classement des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 11 juillet 2019.

➤ Protection sociale des agents - risque prévoyance

Le Maire explique que le but premier de ce contrat de prévoyance est le maintien de salaire ou le versement d'un capital en cas d'accident de la vie. Il explique ensuite que si la loi permettant aux Collectivités de participer à la prévoyance de leurs agents est nouvelle dans le secteur public, ce système est en revanche bien installé dans le privé. Il expose encore qu'il s'agit d'une action à caractère social non seulement envers les agents mais aussi envers leur famille.

Il rappelle ensuite que le Centre de Gestion du Cantal a lancé une consultation et que le Conseil municipal, dans sa séance du 28 février 2019, avait décidé de se joindre à la procédure. Il explique que c'est la mutuelle COLLECTEAM - IPSEC qui a remporté le marché.

Il présente ensuite les trois niveaux de prestations et le taux de participation pour chacune des formules.

Il indique ensuite que si la Collectivité décide d'adhérer au contrat de prévoyance, il faut que soit mise en place une aide aux agents qui décideront de contractualiser avec cette prévoyance.

Le Maire demande au conseil de donner son avis sur cette adhésion et d'en fixer la participation en euros par agent.

Le conseil décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance et de fixer la participation à 16.70 euros par agent.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Location du presbytère : fixation du loyer et de la caution**

Le Maire fait savoir que la rénovation du logement du presbytère étant bien avancée, le futur locataire souhaitant le louer à compter du 1^{er} septembre, Il y aurait lieu d'en fixer le loyer et la caution.

Le conseil décide de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 450.00 €.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Motion relative au projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques dans le Cantal**

Dans le cadre de la restructuration des services des finances publiques dans le Cantal, au vu des informations dont nous disposons et des hypothèses de réorganisation émises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dont la disparition de toutes les trésoreries d'ici fin 2022, le maire propose de voter une motion contre ce projet.

Le conseil s'oppose à cette réorganisation et décide de voter une motion contre ce projet.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Projet de classement des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval**

Le Maire présente le projet de classement des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval. Il demande au conseil de se prononcer sur ce classement.

Le conseil à la majorité émet un avis favorable sur le projet de classement des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit Grandval et sur le périmètre proposé concernant la commune de Fridefont.

(Pour : 5, Contre : 1, Abstention : 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET
(Représenté)

Olivier GUILBOT